

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE VIC B. DE JONGHE, G. CUMONT ET A. DE WITTE.

1896

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1896

PIÈCES RARES OU INÉDITES

Encore un méreau du moulin communal d'Alost. — Méreau anépigraphe de Louvain. — Jeton à déterminer. — Jeton de Charles II, duc de Savoie. — Dencral d'une monnaie de Louis XIII, par N. Briot. — Jeton satirique de Louis XIV. — Plaque des douanes sous Marie-Thérèse. — Méreau du fermier des domaines ducaux, à Anvers, en 1771.

PLANCHE V.

I

Dans cette *Revue*, année 1895, p. 400, j'ai dit que mes recherches m'avaient permis de porter à sept le nombre des méreaux du moulin communal d'Alost connus jusqu'à maintenant. Voici que mon obligeant ami et collègue, M. P.-J. van Dijk van Matenesse, bourgmestre de Schiedam, me signale un huitième méreau de ce moulin et me permet de décrire ici cette pièce unique de sa riche collection, autorisation dont je le remercie bien vivement. Ainsi se complète, petit à petit, la série de ces méreaux si peu connus jusqu'aujourd'hui, qui s'augmentera, je l'espère, encore, si mes collègues veulent bien m'indiquer les pièces nouvelles du même ordre qu'ils possèderaient dans leurs cartons. Ceci dit, je me hâte de décrire cet intéressant méreau :

Droit. Monogramme du Christ surmonté d'une couronne à trois fleurs de lis.

Entre deux cercles dentelés : **mautlocn** ☞
maute ☞ **van** ☞ **aelft** ☞

Rev. Quatre briquets posés en croix, les bases tournées vers le centre ; au milieu, un silex ou le joyau de la Toison d'Or. Entre deux cercles dentelés :

∴ **mAutsoEn** ∴ **VAn** ∴ **AElst**

Laiton.

Collection de M. P. J. van Dijk van Matenesse.

Ce méreau porte, au droit, le monogramme du Christ, comme au revers du méreau décrit planche XI, n° 1 (*Revue*, 1894). Ce monogramme paraît sur de nombreux méreaux et jetons du xv^e siècle.

Le revers est presque identique à celui du méreau décrit planche VII, n° 4 (*Revue*, 1895), que M. Chalon considérait comme contemporain de Philippe-le-Bon, mais qui pourrait bien être plus récent. Cette grande analogie fera facilement admettre que ces deux méreaux ont été frappés à une époque assez rapprochée. A remarquer le mot *mautsoen* répété au droit et au revers et dont j'ai essayé de donner l'explication dans la *Revue*, 1895, p. 404, explication justifiée par la légende du droit, où, à l'instar du méreau n° 2, planche VII, *Revue*, 1895, on voit le mot *maute* à la suite du mot *mautsoen*, répété comme synonyme de ce dernier, signifiant l'un et l'autre *mouture* (1).

(1) Mon excellent confrère et ami M. J. Moens, de Lede, pense que

II

Il ne sera pas inutile de reproduire ici un méreau anépigraphé de Louvain, de la seconde moitié du xv^e siècle et très inexactement dessiné dans le *Messenger des Sciences et des Arts*, 1837, t. V, p. 465.

Ce méreau porte au droit et au revers, comme celui que M. C.-P. Serrure a décrit, la même contre-marque représentant sans doute deux feuilles trilobées ou des fleurs quelconques. Cette contre-marque existe très souvent sur ces méreaux de Louvain.

Cuivre

Ma collection.

III

Droit. L'agneau divin allant vers la droite, la tête nimbée et tournée vers la gauche, accompagné de la bannière à la croix dite de la Résurrection; la hampe est surmontée d'une croix.

Devant l'agneau la lettre I. Le champ est entouré de onze arcs de cercle juxtaposés et réunis par des fleurs de lis. Le tout dans un cercle circonscrit par un grènetis.

Rev. Cor accosté, à droite et à gauche, de la lettre gothique E, dans un entourage formé de cinq arcs de cercle et d'un angle saillant; le tout dans un

le mot *moutsoen* signifie simplement *malt*. La présence sur le méreau ci-dessus décrit des mots *moutsoen* et *maute* écrits à la suite l'un de l'autre et comme synonymes semble corroborer l'opinion de M. Moens.

cercle circonscrit par un grènetis. Au-dessus du cor, une contremarque consistant en la lettre **b**.

Laiton.

Ma collection.

Ce jeton paraît être de la fin du xv^e siècle. L'encadrement du revers ressemble étonnamment à celui du jeton bruxellois décrit par M. Chalon dans la *Revue*, 1869, p. 294, et figuré, planche IX, sous le n^o 3.

Faut-il en conclure que mon jeton est bruxellois ou du moins brabançon? Une simple analogie peut être trompeuse, d'autant plus que l'agneau divin figure sur beaucoup de jetons ou de méreaux et que le cor est non moins ordinaire sur ces pièces.

Faut-il considérer les lettres **Æ** accostant le cor comme les initiales de saint Eustache dont la légende, bien que beaucoup plus ancienne, est la même que celle de saint Hubert?

(Voy. dans J. DE FONTENAY, *Manuel de l'Amateur de jetons*, 1854, pp. 219-222, des jetons avec un cor semblable accosté de deux lettres **Æ** que Fontenay dit être les initiales d'Eustache.)

Ne s'agit-il que d'un jeton banal sans autre usage que celui de compter?

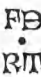
Avec d'aussi faibles indices toutes les suppositions sont permises, et je serais très satisfait si quelque collègue, mieux informé ou documenté, pouvait me donner une explication plus précise.

Dans cet espoir, j'ai cru bon de publier ce jeton,

dont le type est, en tout cas, intéressant par ses analogies avec d'autres pièces connues.

IV

Écu penché, aux armes de Savoie, qui sont de gueules à la croix d'argent. Au-dessus de l'écu, un casque dont la partie supérieure représente une tête de lion ayant comme cimier cinq tiges terminées par des fleurs de chardon et orné de lambrequins finissant par des houppes. Dans le champ, et accostant le casque, à gauche une rose à cinq pétales, à droite la lettre K. — Bordure de quinze arcs de cercles festonnés.

Rev. Dans une même bordure de vingt-trois arcs de cercles festonnés, deux grands lacs d'amour terminés aux deux extrémités par des houppes, placés perpendiculairement, entre deux annelets à droite et à gauche; au centre et entre ces deux lacs d'amour, la devise des ducs de Savoie  au dessus et en dessous un annelet.

Laiton.

Ma collection.

On sait que l'ordre du Lacs d'amour a été institué en Savoie, en 1355, par Amédée V.

Si l'on compare ce jeton aux monnaies des ducs de Savoie (Promis, *Mon. dei reali di Savoia*), on voit qu'il se rapproche le plus des pièces de Charles II (1504-1553) et qu'il est permis de l'attribuer au règne de ce duc. En effet, le style du jeton

convient parfaitement à cette époque ; l'initiale K est celle de KAROLVS ; les lacs d'amour sont terminés par des floches et l'écu est échancré à sa partie supérieure, exactement comme sur les monnaies de Charles II.

Le revers de ce jeton, qui n'a pas été décrit par M. F. Rabut (voyez *Revue*, 1873, pp. 463-470 et pl. XII et XIII), rappelle beaucoup le revers du jeton que ce professeur a fait dessiner sous le n° 12 de sa planche XIII.

Dans leur *Histoire du Jeton au moyen âge*, 1858, MM. J. Rouyer et Hucher ont fait connaître un autre jeton de Savoie dont le type est assez différent de celui du mien (voyez pp. 176-177 et pl. XVII, n° 142) ; mais M. E. Cartier a signalé en 1848, dans la *Revue française de Numismatique* (p. 223, pl. XII, n° 5) un jeton qui a grande analogie avec celui que je viens de décrire. Il l'attribue, sans hésitation, à René de Savoie, surnommé le Grand Bâtard de Savoie.

Je ne sais si M. E. Cartier a raison, mais je me bornerai à objecter que la lettre K gothique peut facilement être confondue avec la lettre R (ce qui m'est du reste arrivé, à première vue, pour la détermination de mon jeton) et que l'interprétation

S · R ·
des lettres R · S ·, peut-être peu distinctes ou
P · II

mal lues, par la phrase *Sabaudiae Renatus Philippi II filius* me semble peu naturelle et très sujette à caution.

Cette réserve est d'autant plus nécessaire qu'en 1848 la précision dans la description et la reproduction des pièces était généralement négligée. La même observation paraît devoir être faite au sujet d'un jeton encore beaucoup plus semblable au mien (il diffère par le cimier, accosté de deux roses) publié par M. J. de Fontenay dans le *Manuel de l'Amateur de jetons*, 1854, p. 45, et attribué aussi à René de Savoie. Ce jeton a-t-il été exactement dessiné et interprété? On en douterait, quand l'auteur voit entre les deux lacs d'amour les lettres

RP
IT

FRIT, qui, très probablement, auraient dû être lues FRIT, comme sur le jeton que j'ai montré à mes collègues lors de la réunion générale de notre Société, le 7 juillet dernier (voyez *Revue*, 1895, p. 597 et *Revue*, 1896, pl. V, n° 4). Comme nous ne possédons pas à la Bibliothèque royale ni dans la collection de notre Société de Numismatique le livre de Vincent Promis : *Tessere dei principi della Casa di Savoia*, publié à Turin en 1879, je me suis adressé à notre savant collègue italien M. Francesco Gnechi, qui a eu l'obligeance de me faire connaître que mon jeton n'a pas été publié par Promis. Les numéros 31 à 39 de la planche III de cet ouvrage ressemblent beaucoup à ma pièce, quant au droit, tandis que les numéros 31 et 32 ont un revers analogue, mais pas identique. Mon jeton est donc une variété nouvelle. Promis considère la lettre $\text{I}\frac{1}{2}$ du droit comme un R (initiale de

Renatus), de sorte que le jeton appartiendrait à René de Savoie. Mais il me semble que la lettre R du mot *FERRA*, au revers de mon jeton, diffère sensiblement de l'initiale du droit qui me paraît, à cause de cette différence, devoir être considéré comme un K dont la branche supérieure contournée peut faire confondre cette lettre avec un R. Quelques monnaies de cette époque portent la lettre K tracée de cette manière (voir notamment les pièces de Charles-Quint). Je citerai comme preuve le nom de *KAROLVS* écrit avec la lettre K dont la branche supérieure forme presque boucle.

Il est bon de signaler cette difficulté de lecture, rien que pour remettre en discussion l'attribution de ces jetons.

V

Dans son très intéressant article sur *l'Œuvre du médailleur Nicolas Briot*, M. J. Rouyer dit : « Nous sommes persuadé qu'il existe beaucoup de deniers français, de la fin, peut-être, du règne de Louis XIII dont les coins ont été gravés par Briot, encore bien que la signature B y fasse défaut. » (Voyez *Revue*, 1895, p. 532).

Il y a peu de temps, j'ai eu la chance de trouver un poids d'une monnaie de Louis XIII, portant la signature, c'est-à-dire l'initiale de Briot. Ce poids est du type de celui de Louis XIV jeune, figuré sous le n° 71 de la planche IX du travail de

M. Rouyer. Voici la description de ce denéral :

LVD · XIII · D : G · FRAN · ET · NA · REX ·
Tête de Louis XIII couronné de lauriers. Sous le
cou, l'initiale ∞ renversé. Le tout dans un cercle
de perles.

La figure du roi disparaît sous une contremarque
composée d'une couronne surmontant une fleur
de lis placée au-dessus de la lettre B aussi renver-
sée. Ce poinçon aurait-il aussi été gravé par Briot ?
La lettre B le ferait croire.

Rev. Sous la couronne royale de France, l'in-
dication de la pesanteur, V . DE . VI . GR . (5 *deniers*
6 *grains*). Plus bas, une fleur de lis entre deux points.
Le tout dans un cercle de perles.

Poids : 6^{gr},65 (le poids normal est Ma collection,
6^{gr},68, mais le denéral a perdu
3 centigrammes par l'usure).

D'après M. Rouyer c'est le denéral de l'écu blanc
de 15 sols, ou quart de louis d'argent. (Voyez *Revue*,
1895, p. 530, où il s'agit d'une pièce de même poids
mais de Louis XIV).

VI

Dans son ouvrage intitulé : *Le jeton historique
des dix-sept provinces des Pays-Bas*, M. le Dr J. F.
Dugniolle décrit, sous le n° 3753 (t. III, p. 228),
un jeton qu'il dit *inconnu* mais que le catalogue
de Roze de Wichem avait naguère mentionné sous
le n° 1190.

La description donnée par M. Dugniolle, sans doute d'après les indications de ce catalogue, est très incomplète et peu exacte. Il suffit de la comparer à celle que je suis à même de présenter aujourd'hui, avec la pièce sous les yeux.

Voici d'abord la description de M. Dugniolle :

LVDO XIII D · G FR ET NA · REX CH · Le roi, assis à une table.

Rev. PROPAGO · IMPERI · 1618 ·

En réalité, ce jeton doit être ainsi décrit :

Le roi n'est pas assis à une table, mais debout devant une table drapée supportant un casque orné d'une plume. Le roi tient de la main droite un sceptre fleurdelisé et de la main gauche un bâton de commandement. Il porte à la ceinture une longue épée. Sa couronne est à pointes, son costume assez extraordinaire est plutôt du commencement du xvii^e siècle et tout-à-fait fantaisiste pour Louis XIV.

Le roi pose les pieds sur un pavement en carreaux. Il est probable que cette figure, comme les personnages du revers, a été copiée d'un jeton ou d'une médaille d'une époque plus ancienne ; ainsi s'expliquerait l'anachronisme du costume royal.

Lég. : LVDO · XIII · D · G · FR · ETNAREXCH

On voit qu'à la fin de la légende, le graveur, n'ayant plus assez de place, n'a plus espacé les mots et ne les a plus séparés par des points (1).

(1) Le dessinateur de la planche n'a pas bien suivi la ponctuation.

Rev. C'est une mauvaise copie du revers d'une médaille de Georges Dupré, représentée sous le n° 4, planche III, du *Trésor de numismatique et de glyptique, médailles françaises*, Paris, 1834.

Ce revers est ainsi décrit : PROPAGO IMPERI (Perpétuité de l'empire) 1603 ; Henri IV, en costume de guerrier antique, donnant la main à Marie de Médicis, revêtue des attributs de Minerve.

Entre eux, leur jeune fils — depuis Louis XIII — pose le pied sur un dauphin, et s'efforce de placer sur sa tête le lourd casque de son père. Près de lui est un grand bouclier. Un aigle, descendant du ciel, apporte au-dessus de la tête du dauphin une couronne non fermée.

En 1605, Dupré a repris ce sujet pour le revers d'une médaille d'un module beaucoup plus grand. Voici sa description dans le même ouvrage planche XX^{bis} : PROPAGO IMPERII (rejeton de la royauté) 1605. Henri IV et Marie de Médicis, vêtus, l'un en Mars, l'autre en Pallas, se donnant la main. Entre eux, leur jeune fils nu essaie de soulever le casque de son père, et pose le pied sur un dauphin. Au-dessus, un aigle descendant du ciel, apporte une couronne.

La légende du jeton est celle-ci : ☼ PROPAGO ☼ IMPERI ☼ 16 8.

C'est donc la légende de la médaille de 1603. La date du jeton n'est pas 1618, comme dit Dugniolle (Louis XIV n'était pas encore né), mais 1678, le chiffre 7 étant représenté par un petit dauphin qui

a pu facilement être confondu avec le chiffre 1.

Cuivre.

Ma collection.

C'est en 1678 que fut conclue la paix de Nimègue (11 août). Louis XIV venait, en vrai barbare, de ravager les Pays-Bas, aussi était-il exécré et maudit dans nos provinces. On ne lui ménageait pas la satire sous toutes ses formes.

Le jeton que je viens de décrire serait donc une pièce satirique, frappée probablement en Hollande ou dans une ville frontière d'Allemagne pendant la guerre des Pays-Bas, pour tourner en ridicule le Grand Roi auquel précisément venait de naître le 6 juin 1678 un fils adultérin de la marquise de Montespan (1). C'était là en effet une belle *propago imperii* !

VII

A l'assemblée extraordinaire tenue à Anvers le 27 mai 1894 (Voyez *Revue*, 1894, p. 431), j'ai parlé d'une large pièce de plomb du temps de Marie-Thérèse, qui porte l'inscription : *Droits · d'entrée et · sortie*.

(1) Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, duc de Damville, etc., bâtard de France (fils de Louis XIV et de Françoise-Athénais de Rochecouart-Mortemar, femme de Louis de Gondrin, marquis de Montespan), légitimé en 1681, amiral de France en 1683. Ce bâtard fut la tige des ducs de Penthièvre. Voir la liste des nombreux enfants naturels de Louis XIV dans le *Siècle de Louis XIV*, par VOLTAIRE.

Depuis lors, j'ai trouvé une plaque presque semblable, mais en bronze, d'un module plus petit. La plaque en plomb est frappée; elle a 80 millimètres de diamètre et 69 millimètres seulement jusqu'au bord extérieur du cercle qui entoure l'armoirie. La plaque en bronze est *coulée* et son diamètre total est de 67 millimètres. D'après leurs inscriptions presque identiques (variantes dans les lettres), ces deux plaques paraissent se rapporter aux douanes.

Leurs armoiries sur une grande croix de Bourgogne surmontée d'une couronne impériale, comme sur les monnaies de Marie-Thérèse (voyez Ordonnance de Marie-Thérèse donnée à Bruxelles le 19 septembre 1749) indiquent que ces plaques furent en usage dans nos provinces sous le règne de cette impératrice.

Voici la description de la plaque en bronze que je reproduis sous le n° 7 de la planche V :

Armes mi-partie d'Autriche et de Bourgogne ancien sur une grande croix de Bourgogne, l'écu surmonté de la couronne impériale. A chaque extrémité des bras de cette croix, deux trous qui servaient sans doute à fixer cette plaque au moyen de ficelles.

Légende : DROITS · ——— D'ENTRÉE
ET ·
SORTIE

Bronze uniface.

Ma collection.

La plaque en plomb diffère encore de la plaque en bronze par la dimension plus petite de la couronne qui surmonte les armoiries. La première est aussi plus épaisse que la seconde. Il s'agit donc de 2 plaques à l'usage des douanes, mais probablement d'un emploi distinct. (Voyez ci-dessus p. 140, plaques pour la régie des droits d'entrée et de sortie, gravées et frappées par J.-B. Marquart, essayeur général de la Monnaie de Bruxelles.)

VIII

C'est un méreau, en cuivre rouge, gravé au trait. Les inscriptions expliquent clairement sa destination, qui se rapportait à l'administration des domaines de la couronne.

Droit. Au centre, les armoiries d'Anvers. Autour, entre deux cercles, la légende : ☼ HENRICUS J : B : BOGHE (tel est le nom du fermier). Extérieurement une couronne de feuilles avançant l'une sur l'autre.

Rev. Au centre, une croix de Bourgogne ayant en cœur un briquet (comme sur les pièces de 5 sols et de dix liards de Marie-Thérèse, voyez Ordonnance du 19 septembre 1749), surmontée d'une couronne ducale (duché de Brabant) et accostée de la date 17 — 71. — Sous le briquet, quatre étincelles. — Autour, entre deux cercles, la légende : ERFLAET * VAN * SHERTHOGHEN * DOMYNEN * (Fermier des domaines ducaux). A

l'extérieur, une couronne de feuilles semblable à celle du droit.

Ma collection.

Mon cher et aimable collègue M. Fernand Donnet, si versé dans tout ce qui concerne l'histoire de sa ville natale, a eu l'obligeance de faire quelques recherches dans les archives d'Anvers au sujet du mot flamand *erflaet*.

Ce terme signifie tout simplement celui qui prenait à ferme, le fermier. — Il y avait le fermier des domaines ; il y avait encore le fermier de la Chambre du tonlieu (*erflaet van Syne Majesteit tholcamere*).

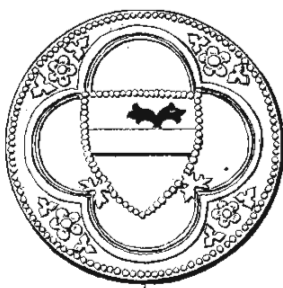
On mettait, dit M. Donnet, en adjudication l'exploitation soit d'un certain impôt, soit de certains revenus ducaux pendant un temps déterminé et celui qui restait adjudicataire de la charge était *erflaet*. Il ne s'ajoutait à ces fonctions temporaires, que le premier venu pouvait remplir, aucune idée féodale ou héréditaire.

D'autres méreaux anversoïis du même genre existent probablement.

G. CUMONT.



1 L



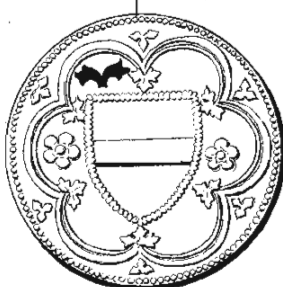
2 C



3 L



4



4



L



7

B



L



5 L



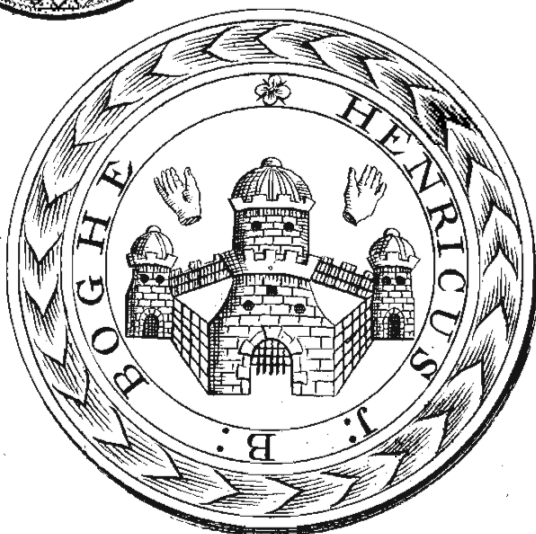
5 L



6 C



6 C



8



C